



MRC DE
CHARLEVOIX-EST

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 EN SÉCURITÉ INCENDIE



TABLES DES MATIÈRES

1.	Préambule	5
2.	Contexte	5
3.	Exercices d'évacuation, activités de prévention et de sensibilisation et autres actions de la MRC	6
4.	Visites de prévention – risques élevés et très élevés	8
5.	Visites de prévention – risques faibles et moyens	9
6.	Force de frappe	10
7.	Appels	11
8.	Tests annuels et entretiens	11
9.	Formations et pratiques	12
10.	Alimentation en eau	13
11.	Mesures d'autoprotection	13
12.	Désincarcération	14
13.	Budgets	14
14.	Plan d'action pour 2021	15

1. PRÉAMBULE

En raison de la pandémie de la COVID-19, l'année 2020, à plusieurs égards, en aura été une de défis. En sécurité incendie, cela s'est traduit par différentes restrictions et nouvelles façons de faire au niveau des activités courantes en raison des règles et mesures sanitaires imposées par la Direction de la santé publique.

Les activités de prévention dans les RPA (résidences pour personnes âgées) et les écoles, notamment, ont dû être interrompues un temps lors de la première vague, entre autres, de même que les inspections dans les industries, commerces et entreprises, quand ceux-ci ont dû fermer dans la foulée des restrictions imposées aux régions, dont celle de Charlevoix. Il était aussi délicat de procéder aux visites résidentielles reliées à l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée. La MRC et ses municipalités ont parfois dû mettre en place d'autres moyens afin d'assurer la continuité de leurs activités et opérations, car même en période de pandémie, le feu ne prend pas de répit et la sécurité de la population doit toujours rester au cœur des préoccupations. En prévention, l'auto-inspection est apparue comme une solution appropriée pour les municipalités qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas faire de visites. Exceptionnellement cette année, l'auto-inspection était autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Heureusement, aucune problématique particulière ne s'est pointée en ce qui a trait aux ressources humaines, aucun service de sécurité incendie (SSI) n'ayant été particulièrement affecté par la pandémie à ce jour. Très tôt au printemps dernier, et au courant des mois qui ont suivi, des rencontres virtuelles auxquelles prenaient part tous les directeurs des SSI ont été orchestrées par la MRC pour s'assurer que tous puissent s'entraider afin d'assurer une continuité dans les opérations advenant un manque de ressources dues au coronavirus.

L'année 2020 aura aussi été celle de l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC, suite à la délivrance de l'attestation de conformité par la ministre de la Sécurité publique le 16 mars dernier. Tous s'activent maintenant à la mise en œuvre de la vingtaine d'actions qu'il contient et, encore cette année, en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, *« toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »*.

Le présent rapport se veut le bilan officiel des actions en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2020. Il a été fait en collaboration avec les municipalités et services de sécurité incendie du territoire de la MRC.

2. CONTEXTE

Sous la direction et avec la collaboration de la directrice générale adjointe (DGA) de la MRC, qui est aussi directrice de la sécurité publique et des communications, un préventionniste en sécurité incendie assure la mise en œuvre des actions régionales contenues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le suivi de la mise en œuvre des actions locales auprès des municipalités et des services de sécurité incendie (SSI) du territoire de la MRC.

Les sept municipalités de la MRC comptent au total 131 pompiers, incluant 30 officiers (directeurs, capitaines, lieutenants), huit casernes (1 dans chaque municipalité sauf pour La Malbaie, qui en compte 3, et Baie-Sainte-Catherine, qui n'en compte aucune, étant desservie par le SSI de Tadoussac), 3 préventionnistes (1 à la MRC, 1 à Tadoussac, dans la MRC voisine, qui dessert Baie-Sainte-Catherine et 1 à La Malbaie), ainsi que 10 376 risques faibles, moyens, élevés et très élevés, sur un territoire de 2 283,41 km², avec une population de 15 329 personnes (15 293 en 2020).

3. EXERCICES D'ÉVACUATION, ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION ET AUTRES ACTIONS DE LA MRC

En raison de la situation de pandémie dans laquelle le monde entier a été plongé en 2020, il a été difficile de réaliser des activités de prévention ou des exercices d'évacuation dans les écoles, RPA, CHSLD ou autres, mais, certaines ont été possibles, et cela, en tenant compte des mesures sanitaires diffusées pour ces établissements. À défaut de pouvoir tenir de tels exercices ou activités, des mesures compensatoires ont alors parfois été prises.

Des **exercices d'évacuation**, 3 au total, ont été réalisés par le préventionniste de la MRC aux endroits suivants :

- Dans 2 CPE (centre de la petite enfance) du territoire de la MRC :
 - Clermont
 - La Malbaie
- Chez Service Canada à La Malbaie.

Des **activités de prévention et de sensibilisation** ont été faites dans les écoles de Clermont et Saint-Aimé-des-Lacs. D'autres sont à venir en 2021 dans les écoles de Saint-Siméon et Saint-Irénée. D'autres ont été faites avec des visites de la caserne de La Malbaie et des activités de prévention et de démonstration aux camps de jour (terrains de jeux) de La Malbaie ont été tenues.

La MRC a annoncé sur sa page *Facebook* la possibilité d'obtenir la visite d'un pompier pour les garderies. Une visite de prévention et une activité pour les petits ont été tenues dans deux (2) garderies privées à Clermont (photo 1).

Une activité de prévention a aussi été réalisée au local du Club de Karaté Jad'Or dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts (photo 2).

D'autres actions, comme la diffusion de capsules vidéo de prévention du ministère de la Sécurité publique sur la page *Facebook* de la MRC tout au long de l'année et la diffusion d'une publicité dans le journal hebdomadaire régional *Le Charlevoisien* pendant la Semaine de la prévention des incendies (photo 3) ont aussi été faites.

Photo 1

Activité de sensibilisation réalisée par le préventionniste de la MRC dans une école de la région



Photo 2

Activité de sensibilisation réalisée par le préventionniste de la MRC au club de karaté Jad'Or à Notre-Dame-des-Monts



Photo 3

Diffusion d'une publicité dans *Le Charlevoisien* dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies



Source : *Le Charlevoisien*, 7 octobre 2020

Les règlements de prévention existants, qui sont les mêmes pour six municipalités sur sept (la Ville de La Malbaie ayant le sien) et les TNO de la MRC, sont toujours en vigueur et n'ont pas été modifiés, celui de la Ville de La Malbaie non plus. La Ville de Clermont aurait l'intention d'apporter certaines modifications au sien.

Les ententes existantes n'ont pas été modifiées non plus.

4. INSPECTIONS PÉRIODIQUES DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS

Toujours en raison de la situation de pandémie dans laquelle le monde entier a été plongé en 2020, il a été difficile de réaliser les inspections périodiques des risques plus élevés, mais certaines ont été possibles en tenant compte des mesures sanitaires et procédures provinciales diffusées pour ces inspections. Elles sont toutefois beaucoup moins nombreuses qu'elles l'ont été en 2019, mais quand même réalisées au complet.

Au total, sur les 69 visites à faire annuellement, 73 ont été faites en 2020, soit environ 106 % de l'objectif visé au schéma de couverture de risques en sécurité incendie (tableau 1). Ce taux était de 242 % en 2019.

Tableau 1

Nombre de visites de prévention des risques élevés et très élevés réalisées en 2020 sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et objectif annuel contenu au schéma de couverture de risques en vigueur

Municipalité	Nombre de visites réalisées en 2020	Objectif annuel inscrit au schéma	Taux
Baie-Sainte-Catherine ¹	3	3	100 %
Saint-Irénée	4	3	133 %
Clermont	10	10	100 %
Saint-Aimé-des-Lacs	4	4	100 %
Notre-Dame-des-Monts	4	3	133 %
Saint-Siméon	8	7	114 %
La Malbaie ²	40	37	108 %
Sagard-Lac Deschênes (TNO) ³	0	2	0 %
TOTAL	73	69	106 %

¹ Visites faites par le préventionniste du SSI de Tadoussac qui dessert la municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu d'une entente relative aux interventions et à la prévention.

² Visites faites par le préventionniste du SSI de La Malbaie

³ Aucune n'était prévue en 2020, les 2 qui sont à faire sur une période de 5 ans ayant déjà été faites. L'objectif est donc considéré comme atteint.

5. VISITES DE PRÉVENTION – RISQUES FAIBLES ET MOYENS

Bien qu'il ait été plus difficile aussi de réaliser les visites de préventions associées à l'installation et à la vérification des détecteurs de fumée pour une grande partie de l'année, dû à la pandémie, il y en a eu quand même 1 083 au total sur le 1 875 à faire annuellement. L'auto-inspection est apparue comme une solution appropriée pour plusieurs services de sécurité incendie. Aux visites ce sont donc ajoutés 965 formulaires transmis, avec un taux de réponse global de 48 %. Les visites plus les formulaires équivalent donc à 2 048 visites au total, soit 109 %. En 2019, c'était 92 %.

Tableau 2

Nombre de visites de prévention des risques faibles et moyens réalisées en 2020 sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et objectif annuel contenu au schéma de couverture de risques en vigueur

Municipalité	Nombre de visites réalisées en 2020	Objectif annuel inscrit au schéma	Taux
Baie-Sainte-Catherine (desservie par Tadoussac)	44	44	100 %
Saint-Irénée	111	95	117 %
Clermont	648 ¹	295	220 %
Saint-Aimé-des-Lacs	130 ¹	128	102 %
Notre-Dame-des-Monts	187 ¹	90	208 %
Saint-Siméon	130	132	99 %
La Malbaie	798	1 061	75 %
Sagard-Lac Deschênes (TNO)	0	30	0 % ²
TOTAL	2 048	1 875	109 %

¹ Représente le nombre de formulaires transmis.

² Le nombre total de visites pour les 5 années du schéma ont toutes été faites en 2014 puis en 2017, puisqu'il s'agit d'un secteur éloigné. L'objectif est donc considéré comme atteint. Ce secteur sera fait à nouveau à l'été 2021.

6. FORCE DE FRAPPE

Au total, en 2020, des 81 interventions assujetties à la force de frappe, à 62 reprises elle a été atteinte, ce qui représente un taux de 77 %. Ce taux était de 66 % en 2019. Le détail se présente comme suit :

- Baie-Sainte-Catherine (desservie par le SSI de Tadoussac) : 3 fois sur 3 (100 %);
- Saint-Irénée : 5 fois sur 6 (83 %);
- Clermont* : 11 fois sur 11 (100 %);
- Saint-Aimé-des-Lacs* : 4 fois sur 4 (100 %);
- Notre-Dame-des-Monts* : 2 fois sur 2 (100 %);
- Saint-Siméon : 5 fois sur 6 (83 %), l'an passé il était de 50 %;
- La Malbaie : 32 fois sur 49 (65 %), l'an passé il était de 57 %.

* Une entente existe entre les SSI de Clermont, Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts, qui interviennent ensemble sur chacun de ces trois territoires.

7. APPELS

Le tableau 3 présente le nombre d'appels reçus par les différents services de sécurité incendie nécessitant l'intervention de ceux-ci. Le nombre d'appels par rapport à 2019 est en baisse de 1 % alors que le nombre d'appels annulés est quant à lui en hausse de 20 %. Le plus haut taux d'annulation est à Saint-Irénée (52 %) et le plus bas est à Baie-Sainte-Catherine (0 %), avec un taux moyen de 42 %, se situant légèrement au-dessus de la moyenne provinciale.

Tableau 3

Nombre d'appels reçus, d'appels annulés et % d'annulation en 2020
sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est

Municipalité	Nombre d'appels	Appels annulés	% d'annulation
Baie-Sainte-Catherine	7	0	0 %
Saint-Irénée	23	12	52 %
Clermont	50	15	30 %
Saint-Aimé-des-Lacs	41	17	42 %
Notre-Dame-des-Monts	36	18	50 %
Saint-Siméon	43	10	23 %
La Malbaie	163	79	49 %
Total des appels	363	151	42 %

8. TESTS ANNUELS ET ENTRETIENS

Les tests annuels et entretiens, qu'ils s'agissent de l'inspection mécanique des véhicules d'intervention, de l'inspection des pompes portatives, des petits outils, de l'inspection des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA), etc., ont été réalisés généralement partout. Plus spécifiquement :

- Baie-Sainte-Catherine (desservie par le SSI de Tadoussac) : Inspection annuelle de la SAAQ de tous les véhicules. Les autopompes et les pompes portatives ont été testées par une firme spécialisée. Tout l'équipement est vérifié annuellement ou mensuellement et après utilisation.
- Saint-Irénée : Inspection annuelle de la SAAQ de tous les véhicules. Les autopompes et les pompes portatives ont été testées par une firme spécialisée. Tout l'équipement est vérifié annuellement ou mensuellement et après utilisation.
- Clermont : Inspection annuelle de la SAAQ de tous les véhicules. Les autopompes et les pompes portatives ont été testées par une firme spécialisée. Tout l'équipement est vérifié annuellement ou mensuellement et après utilisation.

- Saint-Aimé-des-Lacs : Inspection annuelle de la SAAQ de tous les véhicules. Les autopompes et les pompes portatives ont été testées par une firme spécialisée. Tout l'équipement est vérifié annuellement ou mensuellement et après utilisation.
- Notre-Dame-des-Monts : Inspection annuelle de la SAAQ de tous les véhicules. Les autopompes et les pompes portatives ont été testées par une firme spécialisée. Tout l'équipement est vérifié annuellement ou mensuellement et après utilisation.
- Saint-Siméon : Inspection annuelle de la SAAQ de tous les véhicules. Les autopompes et les pompes portatives ont été testées par une firme spécialisée. Tout l'équipement est vérifié annuellement ou mensuellement et après utilisation.
- La Malbaie : Inspection annuelle de la SAAQ de tous les véhicules. Les autopompes et les pompes portatives ont été testées par une firme spécialisée. Tout l'équipement est vérifié annuellement ou mensuellement et après utilisation.

9. FORMATIONS ET PRATIQUES

Une formation d'officier non urbain est en cours pour quelques futurs officiers de l'ensemble de la MRC.

Le nombre d'heures total de pratique, tous services de sécurité incendie confondus, a diminué par rapport à 2019, passant de 231 heures à 132 heures, soit une baisse de 43 %, et le taux de participation à ces pratiques est lui aussi en baisse dans la plupart des services de sécurité incendie, avec un taux moyen de 50 % en 2020 par rapport à 56 % en 2019 (tableau 4). La pandémie de la COVID-19 y est assurément pour quelque chose.

Tableau 4

Nombre d'heures de pratiques et taux de participation à ces pratiques dans les services de sécurité incendie du territoire de la MRC en 2020

Municipalité	Nombre d'heures de pratique	Taux de participation
Baie-Sainte-Catherine	12 h pour 4 pratiques	40 %
Saint-Irénée	21 h pour 7 pratiques	39 %
Clermont	18 h pour 6 pratiques	57 %
Saint-Aimé-des-Lacs	18 pour 6 pratiques	62 %
Notre-Dame-des-Monts	18 h pour 6 pratiques	50 %
Saint-Siméon	15 h pour 5 pratiques	43 %
La Malbaie	30 h pour 13 pratiques	57 %
TOTAL	132 h pour 47 pratiques	Moyenne de 50 %

Dans le détail, cela se présente comme suit :

- Baie-Sainte-Catherine (desservie par le SSI de Tadoussac) : 12 heures de pratique selon canevas de l'ENPQ, 8 pompier I en cours;
- Saint-Irénée : 21 heures de pratique selon canevas de l'ENPQ, 0 pompier I en cours;

- Clermont : 18 heures de pratique selon canevas de l'ENPQ, 1 ONU et 2 pompiers I en cours;
- Saint-Aimé-des-Lacs : 18 heures de pratique selon canevas de l'ENPQ, 3 ONU et 1 pompier I en cours;
- Notre-Dame-des-Monts : 18 heures de pratique selon canevas de l'ENPQ, 2 pompiers I en cours;
- Saint-Siméon : 15 heures de pratique selon canevas de l'ENPQ, 6 pompiers I en cours;
- La Malbaie : 30 heures de pratique selon canevas de l'ENPQ, 2 ONU et 5 pompiers I en cours;

10. ALIMENTATION EN EAU

Un seul ajout par rapport à 2019, soit une (1) borne incendie ajoutée à Clermont (tableau 5). Les vérifications et entretiens annuels de ces réseaux de bornes d'incendie et bornes sèches ne sont pas faits systématiquement chaque année.

Tableau 5

Nombre de bornes incendie et de bornes sèches sur le territoire de la MRC et ajouts par rapport à l'année précédente

Municipalités	Nombre de bornes incendie (BI)	Nombre de bornes sèches (BS)	Ajouts par rapport à 2019
Baie-Sainte-Catherine	28	0	--
Saint-Irénée	29	3	--
Clermont	174	1	+1
Saint-Aimé-des-Lacs	35	1	--
Notre-Dame-des-Monts	28	1	--
Saint-Siméon	58	0	--
La Malbaie	416	6	+1
TOTAL	768	12	+ 1 BI

11. MESURES D'AUTOPROTECTION

Les résidents de Sagard-Lac Deschênes (TNO) qui ne se sont pas encore prévalus du programme relatif aux extincteurs portatifs avaient encore droit en 2020 à un extincteur portatif fourni gratuitement par la MRC s'ils en faisaient la demande et sur fourniture d'une preuve de résidence. Aucune demande à cet effet n'a été faite.

12. DÉSINCARCÉRATION

En matière de désincarcération, le service de sécurité incendie (SSI) de Clermont a continué en 2020 de desservir, outre son propre territoire, ceux des municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts. Le service de sécurité incendie de Tadoussac a encore desservi le territoire de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. Le service de sécurité incendie de La Malbaie a desservi son propre territoire ainsi que celui de la municipalité de Saint-Siméon, celui de Sagard-Lac Deschênes, en territoire non organisé (TNO) et celui de Saint-Irénée, en vertu d'une entente conclue le 1^{er} janvier 2018 avec cette municipalité. Le SSI de Saint-Siméon s'est muni d'une paire de pinces en cours d'année, mais le territoire de la municipalité est pour l'instant encore desservi par le Service de sécurité incendie de La Malbaie, conformément à l'entente existante entre la municipalité de Saint-Siméon et la Ville de La Malbaie.

En 2020, le SSI de La Malbaie a reçu 5 appels pour accidents de la route, celui de Clermont 3 et celui de Tadoussac (pour Baie-Sainte-Catherine) 1. En 2019, La Malbaie en avait reçu 11, Clermont 1 et Tadoussac (pour Baie-Sainte-Catherine), aucun, pour un total de 12 comparativement à 9 pour 2020.

13. BUDGETS

Le budget total consacré à la sécurité incendie par l'ensemble des municipalités de la MRC était de 1 320 294 \$ en 2020, ce qui représente un montant de 86 \$ par habitant (tableau 6). Le budget est en hausse d'environ 4 % par rapport à 2019, où ce budget était de 1 273 395 \$.

Tableau 6

Budget consacré à la sécurité incendie dans chaque municipalité de la MRC en 2020

Municipalité	Budget sécurité incendie	Montant par habitant
Baie-Sainte-Catherine	69 500 \$	339 \$
Saint-Irénée	54 996 \$	84 \$
Clermont	175 701 \$	57 \$
Saint-Aimé-des-Lacs	104 352 \$	95 \$
Notre-Dame-des-Monts	43 302 \$	54 \$
Saint-Siméon	124 978 \$	110 \$
La Malbaie	729 815 \$	89 \$
Sagard-Lac Deschênes (TNO)	17 650 \$	84 \$
TOTAL	1 320 294 \$	86 \$

14. PLAN D'ACTION POUR 2021

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé 2020-2024, transmis au ministère de la Sécurité publique à l'automne 2019, s'est vu être attesté conforme par la ministre le 16 mars 2020 et est entré en vigueur le 16 juin de la même année.

Pendant la période précédant son entrée en vigueur, soit de janvier à juin 2020, la MRC a poursuivi la mise en œuvre de l'ancien schéma en vigueur à ce moment et dont le plan de mise en œuvre comptait 37 actions¹ (régionales et locales), en collaboration avec les municipalités et les services de sécurité incendie, pour ensuite entamer la mise en œuvre du schéma révisé, qui compte maintenant 27 actions¹. La MRC poursuivra cette mise en œuvre en 2021, avec la réalisation, notamment, de divers programmes. Celui concernant l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée a été réalisé en 2020 et adopté par la MRC, pour le secteur Sagard-lac Deschênes, en territoire non organisé, et par toutes les municipalités de la MRC.

Plus spécifiquement, et en lien avec les constats contenus au rapport d'activités 2020, la MRC et les municipalités entendent :

- ✓ Continuer à mettre l'accent sur les exercices d'évacuation et les activités de prévention et de sensibilisation;
- ✓ Continuer à mettre l'accent sur les visites des risques élevés et très élevés;
- ✓ Maintenir le nombre de visites des risques faibles et moyens pour atteindre ou dépasser le taux de réalisation de 100 %;
- ✓ Diminuer le taux de fausses alarmes et d'appels non fondés;
- ✓ Augmenter le taux relatif à la force de frappe;
- ✓ Augmenter le taux de participation aux pratiques;
- ✓ Etc.

¹ Certaines actions ponctuelles ont été réalisées et ne sont pas à réaliser annuellement, alors que d'autres le sont chaque année.